

134

REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE LOUGA
DEPARTEMENT DE KEBEMER
ARRONDISSEMENT DE DAROU MOUSTY
SOUS PREFECTURE

N° 43 ADM/SP
2009

ANALYSE Arrêté portant création des comités locaux de mise en œuvre du « Projet SUQALI NJABOOT » dans l'Arrondissement de Darou Mousty

**LE SOUS PREFET DE
L'ARRONDISSEMENT DE
DAROU MOUSTY**

Vu la Constitution,
Vu la loi n° 72 – 02 du 1^{er} février 1972 portant organisation de l'Administration territoriale et locale, modifiée,
Vu le code des collectivités locales
Vu le Décret n° 72 – 636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des chefs de circonscriptions administratives et des chefs de villages

A R R E T E

Article premier : Il est créé, au niveau de chaque communauté rurale de l'Arrondissement de Darou Mousty un comité locale de mise en œuvre du projet « SUQALI NJABOOT »

Article 2 : Ces comités sont composés ainsi qu'il suit :

- Le Président du Conseil rural ou son représentant..... Président
- L'Acteur porteur de Dynamique Communautaire Secrétaire
- Le Chef du CADL de Darou Mousty..... membre
- La Directrice de la Case des Taus Petits.....membre
- L'Agent local de l'ANCAR membre
- Le représentant du Collectif des DAARAS..... membre
- Le Président du CLCOP membre
- Les représentantes des organisations féminines..... membre
- Le Président du Conseil local de la Jeunesse membre
- Le Représentant de l'Association des personnes handicapées membre
- Les représentants des bénéficiaires membres

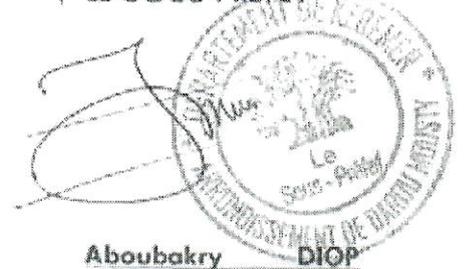
GOUVERNANCE LOUGA
Date : 29 SEP 2009

Article 3 : Ces comités sont chargés de donner leurs avis sur les micro- projets et les sous projets à soumettre au financement du projet, en assure leur suivi et leur évaluation participatifs. Ils peuvent se joindre de toute personne qu'il juge utile à leurs travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera

Darou Mousty, le 23 SEP. 2009

LE SOUS PREFET



AMPHATIONS

- MFI
- ~~CSL~~
- ~~HK~~
- ~~HERSES~~
- ~~Arbitraire - chroos~~